

505 LH 29318

6303  
(1965)

Maintien de la politique d'économies dans la gestion de la S.N.C.F.

(s) C.A. 10. 1.45 VI

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration  
du 10 janvier 1945

---

QUESTION VI - Lettre du Ministre des Travaux Publics et  
des Transports du 4 novembre 1944.-

Recherche d'économies dans la gestion de la S.N.C.F.

M. LE PRESIDENT rappelle que, par dépêche du 4 novembre 1944, M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports a demandé au Conseil de lui faire connaître les vues d'ensemble qui présideront à la reconstruction du réseau.

La note qui a été distribuée définit, en réponse à cette dépêche, les grandes lignes selon lesquelles, compte tenu de réformes profondes sur le plan de l'exploitation comme dans le domaine commercial, la S.N.C.F. envisage la remise en état de son matériel et de ses installations.

.....

M. ARON remarque que la note ne fait aucune allusion à des économies possibles dans l'exploitation. Dès sa création, la S.N.C.F. avait mis au point un programme d'économies, et des résultats appréciables ont été obtenus. Mais toutes les possibilités ont-elles été épuisées ? Ne convient-il pas de marquer que l'effort de rationalisation et d'économies sera poursuivi et sur quels points ?

.....

M. LE PRESIDENT répond que la recherche des économies demeure une préoccupation constante des Services dans leur gestion de chaque jour. Mais il n'apparaît pas que l'on puisse, dans les circonstances actuelles, dégager un programme massif d'économies susceptible de prendre place parmi les mesures propres à assurer la rénovation des chemins de fer.

La lettre d'envoi de la note pourra préciser qu'indépendamment des réformes proposées, la S.N.C.F. continuera à s'attacher à une gestion aussi économique que possible.

Sous le bénéfice de ces observations, et après échange de vues auquel participe également M. BOUTET, le Conseil approuve les termes de la note, la partie relative à la coordination des transports étant disjointe.

.....

M. ARON - Je voudrais poser une dernière question. La note ne fait pas mention des économies susceptibles d'être réalisées dans l'exploitation. Je rappelle qu'au début de la S.N.C.F., un effort a été fait pour réaliser des économies dans le fonctionnement des différents Services nouvellement fusionnés. Un certain nombre de résultats ont été obtenus à cet égard. Dans ces conditions, je pose la question suivante : considérez-vous que les recherches d'économies déjà faites lors de la création de la S.N.C.F. ont épuisé toutes les possibilités ou est-il encore possible de réaliser certaines économies dans la gestion, indépendamment de toute mesure tarifaire ? Si des économies sont réalisables, ne serait-il pas bon de les faire figurer, au moins en principe, au nombre des mesures énumérées dans la note de réponse à la lettre du Ministre ? Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance de notre déficit, qui atteint un chiffre tel qu'il paraît impossible de savoir dans combien d'années il pourra être résorbé. Dans ces conditions, n'est-il pas opportun que la S.N.C.F. marque nettement que le programme d'économies réalisable dans les conditions actuelles est toujours à l'ordre du jour de ses préoccupations ?

M. LE PRESIDENT - Je crois que la recherche des économies représente un travail de tous les jours qui doit être poursuivi sans relâche. Il s'agit, avant tout, d'une question de correction de gestion. Or, il ne faut pas oublier que notre note a pour objet la rénovation du chemin de fer. Je ne crois pas que l'on puisse, dans les circonstances actuelles, dégager un programme massif d'économies susceptible de prendre place parmi les mesures propres à assurer la rénovation des Chemins de fer. La note fournit déjà, à cet égard, certaines indications : il est expliqué notamment que le déficit du service voyageurs était à la base du déficit budgétaire de la S.N.C.F. et qu'un remaniement de ce service doit normalement conduire à une exploitation plus

économique que par le passé. Mais la poursuite d'une politique d'économies implique une série de mesures, pour ainsi dire quotidiennes, de réorganisation qui constituent, dans l'exécution générale du service, des mesures de détail. Je ne crois/<sup>donc</sup>/pas qu'elles puissent normalement trouver place dans une note qui vise essentiellement la rénovation du Chemin de fer. Il est, toutefois, possible de préciser, dans la lettre d'envoi, que les mesures de rénovation envisagées ne porteront pas préjudice à la recherche des réformes propres à assurer en outre, une gestion aussi économique que possible, puisque, aussi bien, aux termes de l'article 18 de la Convention du 31 août 1937, l'adoption des augmentations de tarifs de nature à rétablir l'équilibre financier est subordonnée à la réalisation des économies réalisables.

Le Conseil approuve les termes de la note, la partie relative à la coordination des transports étant disjointe.